

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 27 Oct 2003
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: CC / Dossier pédagogique 3573

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

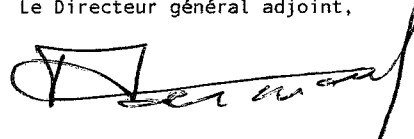
----- Unité de formation : ART DE LA TABLE - ART FLORAL
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 450102U11C1
Domaine : 401 Hôtellerie-Alimentation: hôtellerie, boucherie, charcuteri

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



Julien Laermans

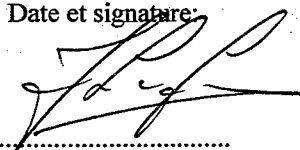
Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mlle Biéva ou Melle Cacheux (02/210.58.57)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau:**

- (1) Communauté française
 (1) Libre confessionnel
 Provincial et communal
 (1) Libre non-confessionnel

Identité du responsable pour le réseau: J. LEFERE, Administrateur-délégué, CPEONS

Date et signature:

2. Intitulé de l'unité de formation:
ART DE LA TABLE – ART FLORAL


CODE DE P.U.F. (3): 450102U11C1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 401
------------------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation: Reprises en annexe n° 1 de ..1.. page(s)

4. Capacités de l'unité de formation: Reprises en annexe n° 2 de ..1.. page(s)
5. Classement de l'unité de formation:

- (1) Enseignement secondaire de: . (1) transition
 du degré: . (1) inférieur (1) qualification
 (1) Enseignement supérieur de type court (1) supérieur
 (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil Supérieur:

Signature du Président du Conseil supérieur:

6. Caractère occupationnel: (1) oui- . (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement: Repris en annexe n° 3 de ..1.. page(s)

8. Programme du(des) cours: Repris en annexe n° 4 de ..1.. page(s)

9. Capacités terminales: Reprises en annexe n° 5 de ..1.. page(s)

10. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 de ..1.. page(s)

- (1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'Administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation: (3) 450102411C1 Code du domaine de formation: (4) ~~704~~ 401

11. Horaire minimum de l'unité de formation:
 Horaire minimum:

1. <u>Dénomination du(des) cours</u> (2)	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de</u>
	<u>du(des) cours</u>		<u>périodes</u>
	(2) (4)	(2) (5)	(2)
Technologie : art de table	CT	B	8
Technologie : art floral	CT	B	8
Pratique professionnelle : art de la table	PP	L	8
Pratique professionnelle : art floral	PP	L	40
2. <u>Part d'autonomie</u>	XXXXXXXXXX	P	16
		Total des périodes	80

v

12. Réserve au Service d'inspection:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique[annexe(s) éventuelle(s)]:

COPIE CONFORME

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique:

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

Date: ~~18 septembre 2003~~ **16 OCT. 2003** Signature:

[Signature]
 A. COLLINET
 ADM. PEDAG.

[Signature]
 Nicole SCHETS
 Directrice

- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'Administration
- (4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
- (5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE DE FORMATION :

ART DE LA TABLE - ART FLORAL

Date d'approbation:

Date d'application obligatoire:

Date limite d'application:

	Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Cirso	Code Dom. form.	Intitulé Régime 2	Niveau	Type form.	Nombre périodes
S e c t i o n												
U n i t é			ART DE LA TABLE - ART FLORAL			NEANT			NEANT			

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1 FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7 § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant, en respectant les règles d'hygiène et de sécurité professionnelles, d'acquérir et de mettre en œuvre les connaissances techniques de base relatives au dressage de tables et à leur décoration.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

EN MATHEMATIQUE

- . effectuer correctement des calculs mettant en jeu les quatre opérations fondamentales;
- . effectuer des pourcentages et appliquer la règle de trois;
- . utiliser et convertir les unités de mesure courantes: poids, capacité, température;
- . calculer les aires et volumes de formes géométriques simples.

EN FRANCAIS

- . lire et comprendre des consignes simples de travail et de sécurité;
- . comprendre à la lecture et/ou à l'audition un texte en langue française du niveau de l'enseignement fondamental.

2.2. TITRE(S) POUVANT EN TENIR LIEU:

Certificat d'Etudes de Base (C.E.B.).

ART DE LA TABLE – ART FLORAL

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

4. PROGRAMME DES COURS

Technologie : art de la table

En respectant les règles d'hygiène et de sécurité, l'harmonie des couleurs, des formes et des styles, le budget et les impératifs saisonniers, l'étudiant sera capable:

- de retracer brièvement l'histoire de l'art de la table;
- de caractériser les principes de base du dressage d'une table et de la mise en place du couvert de base;
- d'identifier le linge de table: nappage, molletonnage, ...;
- d'identifier et de caractériser des techniques de pliage de serviettes;
- d'identifier les règles élémentaires de préséance;

Technologie : art floral

En respectant les règles d'hygiène et de sécurité, l'harmonie des couleurs, des formes et des styles, le budget et les impératifs saisonniers, l'étudiant sera capable:

- d'identifier le matériel de base nécessaire à la réalisation d'une décoration florale;
- de différencier les principaux végétaux utilisés dans les décorations et compositions simples;
- de déterminer les conditions de conservation en fonction du type de végétaux utilisés;
- d'identifier les couleurs primaires, secondaires et leurs différentes possibilités d'association;
- d'identifier et de caractériser les principes de base d'élaboration de montages simples: compositions symétriques, asymétriques, verticales et horizontales;
- de définir les grands principes de l'harmonie et de l'esthétique florales: foyer, lignes, proportions, équilibre, couleurs, ...;
- de déterminer les paramètres à prendre en compte pour adapter une composition à une table.

Pratique professionnelle : art de la table

En respectant les règles de sécurité et d'hygiène, l'étudiant sera capable:

- de dresser différents types de tables: molletonnage, nappage, ... et de positionner les sièges;
- de mettre en place un couvert de base;
- de réaliser différents pliages de serviettes;
- de disposer les menus et nominettes;
- d'appliquer, le cas échéant, les règles élémentaires de préséance.

Pratique professionnelle : art floral

En fonction du style recherché, du support utilisé, du budget alloué et des matériaux mis à sa disposition, l'étudiant sera capable :

- de choisir et d'utiliser le petit matériel et l'outillage adéquats;
- d'appliquer les techniques de conservation et de préparation adaptées aux matériaux utilisés;
- de réaliser une composition de végétaux selon les règles de l'art.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, en fonction de l'harmonie des couleurs et des formes, du style recherché, du support utilisé, du budget alloué et des matériaux mis à sa disposition, en respectant les règles d'hygiène et de sécurité, l'étudiant sera capable:

- de dresser une table;
- de réaliser, selon les règles de l'art, une composition de végétaux adaptée à celle-ci;
- de déterminer les techniques de conservation adaptées;
- de justifier les choix opérés.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera notamment tenu compte:

- de la précision et du soin apporté à la réalisation,
- de l'esthétique,
- de la rapidité d'exécution.

ART DE LA TABLE – ART FLORAL

6. CHARGE(S) DE COURS

Un (Des) enseignant(s) et/ou un (des) expert(s).

L'(Les)expert(s) devra(ont) justifier d'une expérience professionnelle actualisée dans le domaine de la décoration de la table et de l'art floral.

En fonction des compétences de l'(des) expert(s) recruté(s), le cours sera éventuellement scindé.